



Agence AVS – nouvel horaire

Dès le **19 janvier 2016**, Aline Maître reprendra la gestion de l'agence **AVS** communale, Rue du Quartier 4, Saint-Ursanne, tél. 032 461 37 18, avec l'horaire suivant :

mardi, de 08.30 h à 11.30 h

Nous remercions sincèrement Pierre-André Künzi, agent AVS à Delémont, pour le remplacement effectué durant le congé maternité de Mme Maître.

Macaron de stationnement

L'Assemblée communale du 10 décembre 2015 a approuvé le budget 2016 et fixé à fr. 10. — par mois le prix de vente du macaron de stationnement pour l'année.

Les ayants droit peuvent obtenir au secrétariat communal l'autorisation de stationner sans limite de temps en zone bleue à Saint-Ursanne. Le prix de vente sera encaissé directement. Le macaron **2015 sera valable jusqu'au 31 janvier 2016.**

La collaboration avec la police cantonale pour le contrôle du stationnement à Saint-Ursanne se poursuit.